

D'autre part, les coûts d'élever ses enfants chez soi sont de plus en plus considérables. Qui oserait dire que les parents qui restent à la maison ne travaillent pas? Cependant, la valeur monétaire de ce travail n'est pas reconnue.

Dans ce sens, le projet prévoit un modeste avantage financier pour les familles où un des parents reste à la maison pour s'occuper des enfants. On sait que bien souvent, il n'y a plus de places disponibles dans les garderies.

Le régime actuel d'impôt sur le revenu est injuste à l'endroit des familles à revenu unique. La déduction pour frais de garde d'enfants s'applique seulement aux familles à deux revenus, peu importe leur montant. Elles peuvent demander une déduction maximale de 5 000 \$ par enfant âgé de moins de 7 ans, et une déduction de 3 000 \$ pour les enfants âgés de 7 à 14 ans. Aucune déduction n'est prévue pour les familles à revenu unique, car la loi présume qu'elles n'ont pas de frais de garde. Ce sont ces familles qui ont besoin d'un soutien financier, ces familles monoparentales particulièrement qui, dans la vaste majorité, sont composées de femmes seules avec leurs enfants. Ce sont les enfants de ces familles qui sont les plus touchés par la pauvreté.

Nous pouvons constater dans le monde moderne l'importance considérable que revêt, pour un grand nombre de familles, le travail de la mère à l'extérieur du foyer. Cette appartenance au monde du travail est parfois menacée par la pénurie de services de garde.

Certaines situations obligent les femmes à rester à la maison, ce qui leur crée des problèmes parfois graves. Ces femmes souffrent d'isolement et de l'absence de valorisation sociale. L'État devrait donc prendre les mesures nécessaires à leur égalité économique et sociale. Les années passées à la maison à s'occuper des enfants auront comme conséquence directe une perte considérable de revenu et de nombreux problèmes de réinsertion en milieu de travail.

Selon les propos que je viens d'entendre du député de Calgary-Centre, semble-t-il que les réformistes appuient ce projet dans une optique un peu rétrograde. Quoique sympathique à ce projet de loi, je ne peux partager la philosophie et le raisonnement du député, parrain du projet de loi. Ses objectifs semblent être la défense des valeurs traditionnelles et conservatrices de la famille. Il voudrait augmenter le nombre de femmes à la maison. Quant à moi, ce serait un retour en arrière qui ne profiterait ni aux femmes, ni à la société qui se verrait privée de leur apport positif dans des domaines importants.

Par contre, nous devons considérer ce projet de loi dans le contexte actuel de la politique sociale de ce gouvernement qui est très rétrograde. Il y a un manque flagrant d'un programme global et équitable de garde à l'enfance. Et si on pense qu'un nombre considérable de femmes décident de rester à la maison pour élever leurs enfants, le projet de loi soumis par le député de Calgary-Centre prend de l'intérêt, bien entendu, toujours s'il s'agit d'un choix libre fait par les femmes. À ce moment-là, l'État se doit de respecter ce choix, de reconnaître la valeur économique du travail de ces femmes à la maison et de leur accorder ce modeste avantage financier.

Initiatives parlementaires

• (1425)

Ce projet de loi ne constitue pas une solution idéale, loin de là, mais il donne l'occasion de relancer le débat sur la garde à l'enfance.

La société veut des enfants, mais elle pénalise parfois les parents qui les engendrent et les élèvent.

J'appuie ce projet uniquement dans la mesure où cette situation est le résultat d'un choix libre de la femme ou du couple. Dans un tel contexte, il ou elle ne devrait pas être indûment lésé par le régime fiscal fédéral.

Des sondages montrent également que la population serait d'accord pour que le gouvernement accorde une certaine aide financière aux familles dont un des parents reste à la maison pour prendre soin des enfants.

Il faut que l'État et la société apportent une solution d'ensemble à cette question. J'espère que le ministre du Développement des ressources humaines se penchera sur l'aide aux familles et particulièrement aux enfants. C'est urgent. Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces afin d'augmenter les services de garde aux enfants.

Mais je dois noter également que certaines études comparatives faites aux États-Unis, au Canada et en Europe suggèrent qu'il est insuffisant et inéquitable de distribuer des fonds aux familles pour défrayer les coûts des services de garde plutôt que d'utiliser les fonds publics pour financer un système de garde. C'est probablement la solution de l'avenir.

Je termine en disant qu'il faudra aussi un jour aborder l'aide des personnes à la maison qui s'occupent des personnes âgées, des malades chroniques et des handicapés.

[Traduction]

Mme Margaret Bridgman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureuse que ma collègue de Port Moody—Coquitlam m'ait demandé de présenter certains aspects de notre position dans ce débat sur le projet de loi C-247, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants).

Comme on l'a dit, ce projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre la déduction d'un montant fixe de 5 000 \$ ou de 3 000 \$, selon l'âge de l'enfant, à titre de frais de garde d'enfants, indépendamment du revenu des parents et des frais de garde réellement engagés.

En vertu de ce projet de loi, les déductions peuvent être demandées par le père ou la mère, quand l'enfant vit avec ses deux parents, ou par chacun des parents, quand ceux-ci sont séparés et que l'enfant vit tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Lorsque les parents vivent séparés, le montant de la déduction serait réparti entre eux en fonction du temps que chacun passe avec l'enfant. Le projet de loi vise, en fait, à permettre aux parents de choisir la façon de s'occuper de leurs enfants.

La situation économique actuelle exige une révision en profondeur du rôle de l'État. Trente années de croissance des dépenses sociales du gouvernement ont amené une diminution graduelle de la sécurité des Canadiens. Nous avons, en tant que députés, un défi à relever, celui de remplacer l'État providence